

RÉUNION PUBLIQUE

d'information sur les Obligations Légales de Débroussaillage

Encadrées par le code forestier, les OLD font parties des actions primordiales et obligatoires que les riverains se situant à moins de 200 mètres d'espaces boisés doivent mettre en œuvre afin de :

- Favoriser l'intervention des moyens de lutte,
- Ralentir la propagation de tout éventuel départ de feu,
- Favoriser la sauvegarde des habitations et la sécurité des habitants,
- Garantir une cohérence d'entretien et donc une meilleure protection.



**mercredi 25 juin 2025
18h30
à la Salle des Fêtes**